



Le 30 juin 2011

## Sommaire

Le dossier de presse de l'ouverture des Plates-formes d'Appui aux professionnels de santé est composé de 4 fiches et 6 documents annexes

### *Accueillir et accompagner les professionnels en région*

→ Contenu : rappel des enjeux et des les objectifs de la PAPS

### *1. Des offres de services pour chaque étape clé de la vie professionnelle*

→ Contenu : présentation des services de la plate-forme

### *2. Un mini-site collaboratif qui sera enrichi au fil des mois*

→ Contenu : le contenu des rubriques et le calendrier éditorial

### *3. Une dynamique partenariale coordonnée par les agences régionales de santé*

→ Contenu : la présentation des partenaires, la gouvernance en région

### *Les annexes*

1. Extrait de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), article L.1431-2
2. Extrait des discours du Président de la République de décembre 2010 et du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé de janvier 2011 relatifs à l'ouverture de la PAPS
3. Historique du projet
4. Liste des adresses des 26 sites Internet
5. Fiche logo PAPS
6. Impressions d'écran



#### Contacts Presse :

Anne-Catherine Ferrari, chargée de mission communication : 01 40 56 43 59  
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales  
[anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr](mailto:anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr)



Le 1<sup>er</sup> juillet 2011

## **Accueillir et accompagner les professionnels de santé en région**

Instaurées par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), les Plates-formes d'Appui aux Professionnels de Santé (PAPS) ont pour objectif de faciliter l'orientation des professionnels de santé, en exercice ou en formation, sur les services proposés par les différents acteurs en région et de les accompagner aux différents moments clés de leur carrière.

Les 26 sites internet régionaux, qui constituent un des volets du dispositif, s'ouvrent aujourd'hui. Ils seront progressivement enrichis des contributions des partenaires au cours des semaines et mois prochains.

- **Un enjeu fort : informer et faciliter l'orientation des professionnels de santé**

La PAPS a vocation à répondre aux attentes exprimées par les professionnels de santé en exercice et en formation.

Les différentes enquêtes menées auprès des étudiants et des internes montrent une méconnaissance des conditions d'exercice en libéral, des aides à l'installation existantes et la difficulté à identifier le bon interlocuteur. Les professionnels de santé qui s'installent, ou qui ont un projet de regroupement font également l'expérience d'une offre de services à l'installation éclatée entre de nombreux acteurs (CDOM, CPAM, URPS...) et variable selon les régions.

- **La PAPS : un outil pour « rendre visible et lisible » les initiatives régionales à destination des professionnels de santé**

**Pour les professionnels de santé**, la plate-forme doit permettre une meilleure orientation parmi les informations et services proposés par les acteurs locaux et nationaux. Il s'agit de rendre l'offre de services cohérente, compréhensible et accessible afin de faire en sorte qu'un professionnel qui se pose une question puisse être dirigé vers l'acteur le plus à même de l'aider.

La PAPS permettra d'accompagner les professionnels dans les moments clés de leur carrière :

- Présenter les formations initiales des futurs professionnels de santé : sensibilisation des étudiants aux différents modes d'exercice (promotion des stages et de la filière ambulatoire, information sur les aides et les bourses disponibles etc.) et notamment délivrer une information sur le contrat d'engagement de service public (CESP).
- Aider au choix du mode d'exercice : étude préalable, présentation du volet ambulatoire du SROS, des zones d'installation prioritaires et des aides disponibles, promotion de l'exercice coordonné, facilitation des démarches administratives, etc.
- Faire émerger et accompagner les projets d'exercice coordonné : accompagnement des porteurs de projet (étude de faisabilité, présentation des financements possibles...), promotion du travail pluridisciplinaire et des protocoles de coopération, etc.
- Suivre le développement des professionnels et leurs projets : organisation de formations et d'échanges entre personnels des maisons de santé pluridisciplinaires, suivi des contrats d'objectifs et de moyens,, information des professionnels (changements d'orientation professionnelle et évolution de carrière), suivi du Développement Professionnel Continu, etc.

**Pour les partenaires régionaux**, le dispositif PAPS constitue un outil de facilitation, de « mise en réseau » qui donnera à chaque acteur régional une visibilité sur les services proposés par les partenaires.



Contacts Presse :

Anne-Catherine Ferrari, chargée de mission communication : 01 40 56 43 59  
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales  
[anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr](mailto:anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr)

## 1. Des offres de service pour chaque étape clé de la vie professionnelle

Les Plates-Formes d'Appui aux Professionnels de Santé (PAPS) ont pour objectif d'informer et de faciliter l'orientation des professionnels de santé, en exercice ou en formation, sur les services concernant en particulier l'installation et sur les conditions d'exercice.

Axées dans un premier temps sur 3 offres de services prioritaires, les plates-formes régionales ont vocation à termes à s'enrichir des contributions des partenaires de terrain.

### **Répondre aux attentes des professionnels dans les moments clés de leurs carrières**

La plate-forme a pour objectif d'accompagner les professionnels dans les moments clés de leur carrière :

- **Au cours de leur formation**, informer les futurs professionnels de santé et les aider à préparer leur installation par une sensibilisation aux différents modes d'exercice, la promotion des stages et de la filière ambulatoire, une information sur les aides et les bourses disponibles etc.
- **Lors de l'installation**, aider au choix du mode d'exercice et accompagner l'installation en libéral : facilitation des démarches administratives, réalisation d'une étude préalable à l'installation, présentation du volet ambulatoire du SROS, des zones d'installation prioritaires et des aides disponibles, promotion de l'exercice coordonné, etc.
- **Pour les professionnels qui souhaitent monter un projet autour de l'exercice coordonné**, faciliter l'accès à l'information et proposer un accompagnement : appui à la réalisation d'une étude de faisabilité, présentation des financements possibles, promotion du travail pluridisciplinaire et des protocoles de coopération entre professionnels de santé, etc.
- **Tout au long de leur carrière**, suivre le développement et les projets des professionnels en proposant des informations sur les changements d'orientation professionnelle, le Développement Professionnel Continu, le statut de maître de stage etc.

### **Une ouverture progressive, autour de trois offres de services prioritaires**

A l'ouverture de la plate-forme, les professionnels de santé pourront accéder à trois offres de services identifiées comme prioritaires, correspondant à trois moments clés pour lesquels les professionnels ont exprimé des attentes.

Concrètement, le lancement de la PAPS en région permettra d'abord aux professionnels en formation, notamment médecins et infirmiers, d'accéder à des informations sur les lieux de stage, les aides et bourses disponibles, d'obtenir des informations sur le contrat d'engagement de service public dans leur région, de prendre contact avec les interlocuteurs régionaux chargés du montage du dossier et de son suivi, et de prendre connaissance des différents événements les concernant (séminaires d'information...)

Les professionnels de santé qui s'installent trouveront également des renseignements pour être orientés et accompagnés dans leurs démarches d'installation : coordonnées des interlocuteurs des CPAM et des Ordres qui pourront les accompagner dans leurs démarches administratives, informations sur la politique régionale de santé, les zones d'installation prioritaires, les aides existantes, ou encore l'organisation régionale de la permanence des soins.

Enfin, la troisième offre de service concerne les professionnels qui ont un projet d'exercice regroupé : l'objectif est de faire connaître les financements possibles et les démarches à entreprendre, de faciliter la prise de contact avec le responsable ARS ou de favoriser la mise en relation avec d'autres professionnels de santé ayant développé un projet du même type.

Ces éléments sont présentés à titre indicatif, l'offre de services ayant vocation à s'enrichir progressivement des contributions des différents partenaires régionaux.



Contacts Presse :

Anne-Catherine Ferrari, chargée de mission communication : 01 40 56 43 59  
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales  
[anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr](mailto:anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr)

## 2. Un mini site collaboratif qui sera enrichi au fil des mois

Ouvertes dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011 sur tout le territoire français, les Plates-formes d'Appui aux Professionnels de Santé (PAPS) sont accessibles à l'adresse [www. \[nom de la region\].paps.sante.fr](http://www.[nom de la region].paps.sante.fr).

Ces 26 sites, ont vocation à s'enrichir progressivement en fonction des contributions des différents partenaires.

### **Le site internet PAPS, relais des initiatives régionales**

Les professionnels de santé trouveront plusieurs types d'information sur ces sites :

- **Des informations de portée générale** : présentation de dispositifs nationaux (ex : présentation du contrat d'engagement de service public), redirection vers sur les sites nationaux et régionaux pertinents,
- **Des informations régionales** : présentation de l'offre, des besoins et de la politique régionale de santé (Présentation du SROS ambulatoire, de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoire...), liste des lieux d'exercice dans la région dans le cadre du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP)
- **Une présentation des services accessibles aux professionnels de santé dans la région**, notamment en matière d'information à destination des étudiants, d'aide à l'installation et d'appui au montage de structures d'exercice coordonné
- **Les coordonnées des interlocuteurs clés** auprès des différents partenaires de la PAPS proposant un accompagnement adapté à leurs besoins (Coordonnées de l'interlocuteur CPAM lors de l'installation ou référent régional pour les projets de MSP...)
- **Des annonces sur les événements dédiés aux professionnels de santé dans la région** : colloques, séminaires d'information destinés aux étudiants, journée relative à l'installation (dans certaines régions, journées dédiées au regroupement des démarches administratives...). Ces informations sont présentées dans la rubrique Agenda...

### **Un site partenarial, enrichi au fur et à mesure des contributions des partenaires de la PAPS**

Pour faciliter le travail collaboratif, une maquette type de site PAPS a été mise à disposition par l'ARS auprès de ses partenaires, dès le lancement du dispositif. Cette maquette propose une structuration type, autour des moments clés de la carrière des professionnels.

L'évolution du contenu de ce site sera définie, collectivement, au niveau régional, dans le cadre de l'instance de pilotage de la PAPS. Cette instance aura ainsi pour mission de veiller à la qualité des informations et services proposés et à la mise à jour des informations sur le site.

Centré dans un premier temps autour de trois services identifiés comme prioritaires, le site sera alimenté progressivement par les contributions des différents acteurs (ordres professionnels, organismes d'assurance maladie, facultés et écoles de formation..).

C'est l'ARS qui hébergera le mini-site et en assurera sa gestion quotidienne.



#### Contacts Presse :

Anne-Catherine Ferrari, chargée de mission communication : 01 40 56 43 59  
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales  
[anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr](mailto:anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr)

### 3. Une dynamique partenariale coordonnée par les ARS

Pour faire vivre la Plate-forme, l'ensemble des acteurs qui ont vocation à délivrer de l'information et aider les professionnels de santé dans l'exercice de leur activité se réunissent au sein d'une instance de pilotage et sous la coordination de l'ARS

#### **Une mobilisation régionale des différents acteurs intervenant, sur le terrain**

Sont ainsi mobilisés les Ordres professionnels, les URPS, les réseaux CPAM, MSA et RSI de l'Assurance maladie, membres des instances régionales de GDR –CORDAM, les facultés de médecine et les écoles ou instituts de formation, le conseil régional, au titre notamment de la politique régionale de formation des professions para-médicales, ou encore les fédérations des maisons de santé, pour l'expertise qu'elles peuvent partager sur les projets de structures d'exercice coordonnée

La liste des participants au dispositif n'est pas limitative : peuvent être associés, en fonction du contexte et des besoins régionaux, des représentants des étudiants, des conseils généraux (notamment sur les projets de maisons de santé et sur les aides à l'installation et bourses d'études).

#### **Une démarche partenariale**

L'instance de pilotage, conçue comme un lieu d'échange entre les différents partenaires régionaux, joue un triple rôle :

- **Définir le contenu régional de la plate-forme** : quels sont les services existants ou à développer dans la région, en cohérence avec la politique régionale de santé ? Quelles sont les modalités de mise à disposition de ces services (conditions d'accès, réalisation...) ? Quels sont les acteurs ou l'organisation en charge de produire le service identifié ? Selon quel calendrier ?
- **Veiller à la bonne articulation entre les acteurs au sein de la région** : pour chaque service identifié, quel est l'interlocuteur pour les professionnels, chargé de la réalisation du service et de la mise à jour des informations sur le site internet ? Quels sont les autres acteurs contributeurs sur les sujets identifiés ?
- **Etablir le calendrier d'évolution** : la plate-forme permet-elle de répondre de façon satisfaisante aux demandes des utilisateurs ? quelles sont les améliorations à envisager ?

En parallèle, des groupes projet plus restreints avec les acteurs opérationnels les plus impliqués et mobilisés dans la mise en œuvre de services, pourront se réunir sur chaque sujet opérationnel.



#### Contacts Presse :

Anne-Catherine Ferrari, chargée de mission communication : 01 40 56 43 59  
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales  
[anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr](mailto:anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr)



**Annexe 1 :**

***Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009  
portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires***

JORF n°0167 du 22 juillet 2009 page 12184, texte n° 1

**« Art.L. 1431-2.- Les agences régionales de santé sont chargées, en tenant compte des spécificités de chaque région [...] de réguler, d'orienter et d'organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.**

**A ce titre [...] elles contribuent à mettre en œuvre un service unique d'aide à l'installation des professionnels de santé ».**

## **Annexe 2 :**

### **Extrait des interventions du Président de la République et du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé relatives à l'ouverture de la PAPS**

#### **Orbec (Calvados), 1er décembre 2010 : table-ronde sur la médecine de proximité**

Le chef de l'Etat a annoncé la création, "avant le 1er juillet 2011", d'un "guichet unique" pour "tous les professionnels de santé qui voudraient créer un pôle de santé avec les élus. (...) Les délais pour créer un pôle de santé vont être considérablement réduits".

Un guichet unique pour tous les professionnels de santé a été annoncé « avant le 1er juillet 2011, au sein des agences régionales de santé » pour faciliter la création des structures d'exercice regroupé.

Vidéo disponible sur le site Elysée.fr :

[http://www.elysee.fr/president/mediatheque/videos/2010/decembre/medecine-de-proximite-le-president-debat-avec.10133.html?search=m%C3%A9decine+de+proximit%C3%A9&xtmc=medecine\\_de\\_proximite&xcr=](http://www.elysee.fr/president/mediatheque/videos/2010/decembre/medecine-de-proximite-le-president-debat-avec.10133.html?search=m%C3%A9decine+de+proximit%C3%A9&xtmc=medecine_de_proximite&xcr=)

Minutes concernées : de 40 minutes à 43 minutes 30 secondes

#### **Deauville (Calvados), 21 janvier 2011 : 12ème congrès des internes de médecine générale**

« *L'idée, c'est de simplifier, simplifier, simplifier* », a rappelé Xavier Bertrand.  
Comment ? Par le guichet unique.

Le guichet unique sera mis en place dans toute la France en juillet prochain.

Le ministre de la Santé a dit vouloir faire simple et faire vite. « *L'enjeu, a-t-il répété, c'est que tous les Français puissent trouver un médecin pour les prendre en charge. Et cela passe par la confiance des praticiens envers le système de santé.* »

## **Annexe 3 :**

### **L'historique du projet**

- **octobre 2010 : lancement du projet**

Un premier cadrage du projet a été réalisé courant octobre 2010, à l'occasion d'ateliers interrégionaux sur le premier recours, en lien avec les Agences régionales de santé.

- **mars/avril 2011 : concertation nationale et association de 2 régions pilotes**

Sur la base d'une première proposition issue de ces travaux, une concertation large avec les acteurs représentant les professionnels de santé a été organisée en mars 2011. Des réunions de travail ont associé :

- les ordres des médecins et des infirmiers
- la conférence nationale des doyens de médecine
- l'union nationale des professionnels de santé (UNPS)
- les syndicats médicaux : CSMF, MG-France, SML, FMF, BLOC
- les syndicats infirmiers : Convergence, FNI, SNIIL, ONSIL
- les syndicats et associations représentant des jeunes médecins : ANEMF, ISNIH, ISNAR-IMG, ISNCCA, ReAGJIR, SNJMG.
- le syndicat des étudiants infirmiers (FNESI)
- la fédération française des maisons et pôle de Santé (FFMPS)

Les trois caisses nationales - CNAMTS, CCMSA et RSI - de l'assurance maladie ont été rencontrées début avril afin d'ajuster la démarche proposée et d'assurer une bonne articulation, d'une part avec les services déjà proposés d'autre part avec les travaux de simplification pilotés par le secrétaire général du HCAAM.

En parallèle, les ordres des pharmaciens, masseurs kinésithérapeutes, dentistes, sages-femmes et pédicures podologues ont été sollicités pour faire part de leurs attentes.

Fin mars 2011, deux régions pilotes ont été associées pour élaborer le dispositif, définir un premier rubriquage du site internet et participer à la rédaction du guide méthodologique.

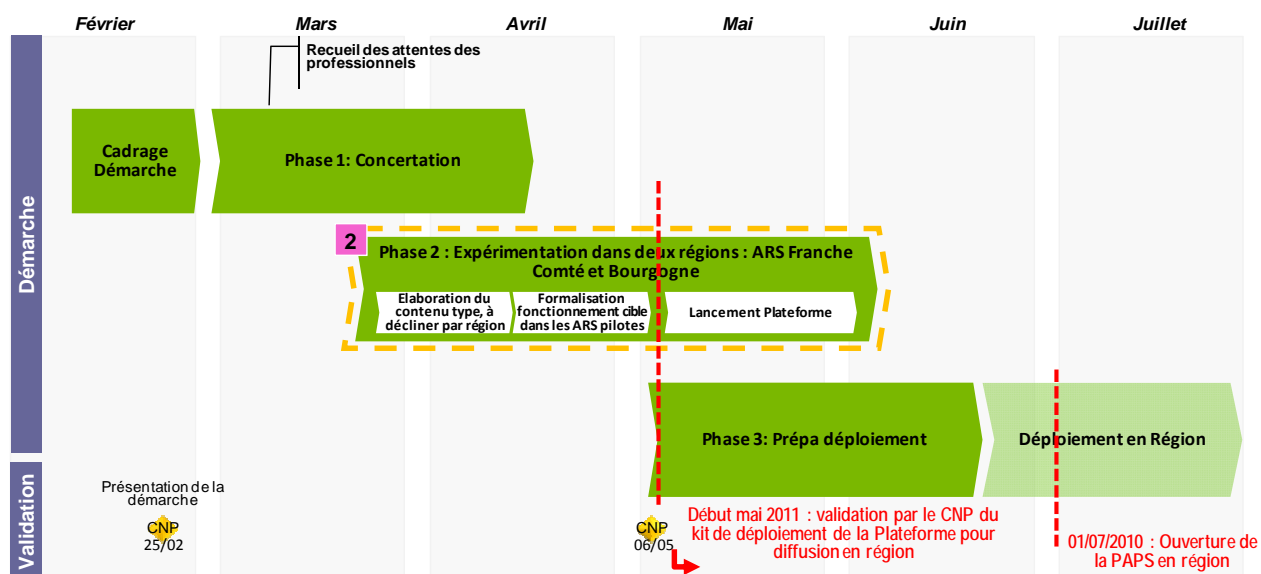
- **mai/juin 2011 : mise à disposition d'un « kit de déploiement »**

Aux termes de ces travaux, un kit de déploiement a été remis aux régions comprenant le guide méthodologique, un document d'information illustrant des exemples d'initiatives régionales, organisées sous la coordination des ARS, en matière d'appui aux professionnels de santé, ainsi qu'une maquette de site internet, pré remplie d'éléments d'information nationaux à portée générale et entièrement à la main des régions.

- **1<sup>er</sup> juillet 2011 : lancement des 26 plates-formes**



Graphique 1 : Présentation du schéma de déploiement des plates-formes régionales de santé



## Annexe 4 :

### Liste des adresses des 26 sites internet

Les 26 sites régionaux sont accessibles dès le 01 juillet à l'adresse ci-dessus.

Nom de la région	Nom du site PAPS
Alsace	<a href="http://www.alsace.paps.sante.fr">www.alsace.paps.sante.fr</a>
Aquitaine	<a href="http://www.aquitaine.paps.sante.fr">www.aquitaine.paps.sante.fr</a>
Auvergne	<a href="http://www.auvergne.paps.sante.fr">www.auvergne.paps.sante.fr</a>
Basse-Normandie	<a href="http://www.basse-normandie.paps.sante.fr">www.basse-normandie.paps.sante.fr</a>
Bourgogne	<a href="http://www.bourgogne.paps.sante.fr">www.bourgogne.paps.sante.fr</a>
Bretagne	<a href="http://www.bretagne.paps.sante.fr">www.bretagne.paps.sante.fr</a>
Centre	<a href="http://www.centre.paps.sante.fr">www.centre.paps.sante.fr</a>
Champagne-Ardenne	<a href="http://www.champagne-ardenne.paps.sante.fr">www.champagne-ardenne.paps.sante.fr</a>
Corse	<a href="http://www.corse.paps.sante.fr">www.corse.paps.sante.fr</a>
Franche-Comté	<a href="http://www.franche-comte.paps.sante.fr">www.franche-comte.paps.sante.fr</a>
Guadeloupe	<a href="http://www.guadeloupe.paps.sante.fr">www.guadeloupe.paps.sante.fr</a>
Guyane	<a href="http://www.guyane.paps.sante.fr">www.guyane.paps.sante.fr</a>
Haute-Normandie	<a href="http://www.haute-normandie.paps.sante.fr">www.haute-normandie.paps.sante.fr</a>
Ile de France	<a href="http://www.iledefrance.paps.sante.fr">www.iledefrance.paps.sante.fr</a>
Languedoc Roussillon	<a href="http://www.languedocroussillon.paps.sante.fr">www.languedocroussillon.paps.sante.fr</a>
Limousin	<a href="http://www.limousin.paps.sante.fr">www.limousin.paps.sante.fr</a>
Lorraine	<a href="http://www.lorraine.paps.sante.fr">www.lorraine.paps.sante.fr</a>
Martinique	<a href="http://www.martinique.paps.sante.fr">www.martinique.paps.sante.fr</a>
Midi Pyrénées	<a href="http://www.midipyrenees.paps.sante.fr">www.midipyrenees.paps.sante.fr</a>
Nord pas de Calais	<a href="http://www.nordpasdecals.paps.sante.fr">www.nordpasdecals.paps.sante.fr</a>
Océan Indien	<a href="http://www.ocean-indien.paps.sante.fr">www.ocean-indien.paps.sante.fr</a>
Provence Alpe Côte d'Azur	<a href="http://www.paca.paps.sante.fr">www.paca.paps.sante.fr</a>
Pays de la Loire	<a href="http://www.paysdelaloire.paps.sante.fr">www.paysdelaloire.paps.sante.fr</a>
Picardie	<a href="http://www.picardie.paps.sante.fr">www.picardie.paps.sante.fr</a>
Poitou Charentes	<a href="http://www.poitou-charentes.paps.sante.fr">www.poitou-charentes.paps.sante.fr</a>
Rhône Alpes	<a href="http://www.rhonealpes.paps.sante.fr">www.rhonealpes.paps.sante.fr</a>

## Annexe 5 :

### Fiche Logo

#### Pourquoi ce logo ?

Le logo retenu reprend la forme d'une rose des vents, symbolisant la vocation d'aide à l'orientation de la plateforme sur le territoire régional.

#### Pourquoi ces couleurs ?

La gamme de couleur choisie s'appuie sur 3 couleurs : d'une part, le vert et le bleu qui rappellent la charte graphique ARS, d'autre part une nouvelle couleur (rouge cerise) qui traduit l'ouverture aux partenaires externes.

